



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N°29/24 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON A LA DRAC A HAUTEUR DE 80% DANS LE CADRE DE LA DGD RELATIVE A L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE ANNE SYLVESTRE DE LA ROQUE D'ANTHERON

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,
- Considérant la demande de subvention faite à la DRAC dans le cadre de l'aménagement de la Médiathèque Anne Sylvestre et notamment l'extension des horaires,
- Considérant la nécessité, face à cette extension des horaires, de recruter des agents supplémentaires.

Dans le cadre de ce dispositif, le Maire sollicite auprès de la DRAC, une subvention à hauteur de 80% pour un budget total de 101 288€, soit 81 030€

APPROUVE le Budget suivant :

BUDGET MEDIATHEQUE ANNE SYLVESTRE LA ROQUE D'ANTHERON- 2024	
ANIMATIONS ET ACCUEILS DE GROUPE	
Ateliers enfants	1 190 €
Spectacles divers	3 300 €
Publications	1 265 €
Fournitures diverses	2 590 €
SOUS-TOTAL ANIMATION	8 345 €

SALAIRES	
3 agents catégorie C	92 943 €
TOTAL	101 288 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 24 avril 2024



Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture le... 30/04/24
et de la publication ou notification le... 25 AVR. 2024